



AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_063-DE
 Reçu le 01/08/2025
 Publié le 01/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 28 juillet à 18h45

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.Date de la convocation : 21/07/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
 Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde
 HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC,
 Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine
 JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON

Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER

Laetitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME

Secrétaire de séance : Denis CLAMENS
**OBJET : PLAN MERCREDI : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL
 AUPRES DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du plan mercredi, mises en œuvre en 2019 : le SIVOM a obtenu l'agrément de la DDCSPP et de la CAF pour élaborer un seul projet commun pour l'ensemble des accueils périscolaires des communes du SIVOM.

Monsieur le Maire précise que le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit de la période d'accueil du matin avant la classe, du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) de la période du soir après la classe et du mercredi en période scolaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, toutes les activités périscolaires continueront donc à être organisées par l'accueil du SIVOM auprès de qui est ainsi confié l'accueil des enfants de l'école publique sur les jours d'école.

Dans ce cadre, le personnel de l'école sera mis à disposition du SIVOM pour ces temps d'accueil. Sont concernés les agents communaux intervenants actuellement à l'école et tout agent contractuel recruté sur les mêmes fonctions.

.../...

AR Prefecture

043-214300329-20250728-2025_063-DE
Reçu le 01/08/2025
Publié le 01/08/2025

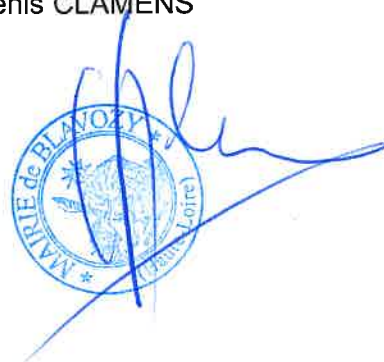
~~Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré~~ à l'unanimité :

- **CONFIE**, dans le cadre du plan mercredi, l'accueil des enfants de l'école publique, Les Petits Carriers, sur les temps périscolaires, les jours d'école, au SIVOM de Fleuve en Vallées, pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mettre en œuvre les formalités nécessaires afin d'assurer la mise à disposition des personnels au SIVOM de Fleuve en Vallées, sur les temps périscolaires les jours d'école pour l'école publique de Blavozy,
- **SIGNIFIE** cette décision au SIVOM de Fleuve en Vallées.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Denis CLAMENS



Fait et délibéré le 28/07/2025
Pour extrait certifié conforme